



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exploitants

Question écrite n° 49795

## Texte de la question

M. Philippe Martin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation qui demeure préoccupante de certains agriculteurs victimes de la tempête du 26 décembre 1999. Plus de six mois après cette « tempête du siècle », de nombreux bâtiments agricoles n'ont pas été réparés, faute de matières premières et de main-d'oeuvre disponible. A quelques mois de l'hiver, éleveurs et céréaliers sont particulièrement inquiets de ne pouvoir reconstruire des hangars bâchés avec des moyens de fortune. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend prendre sur ce dossier, compte tenu de l'ampleur des dégâts non réparés à ce jour.

## Texte de la réponse

A la suite de la tempête de fin décembre 1999, soixante-dix-huit départements ayant subi des dommages agricoles conséquents ont été reconnus sinistrés. Compte tenu du caractère exceptionnel de ces intempéries, le Gouvernement a mis en place un dispositif complet de mesures spécifiques et un niveau d'indemnisations important afin de permettre aux agriculteurs concernés de reconstituer leur potentiel de production le plus rapidement possible. Il entre dans les missions des diverses formes d'organisation collective des producteurs agricoles, relayées par les chambres d'agriculture et encouragées par les collectivités territoriales, de mobiliser les mesures d'entraide existantes et d'obtenir des conditions d'approvisionnement en fournitures. Une intervention publique directe sur les prix de vente des fournitures, éventuellement renchéris par l'accroissement conjoncturel de la demande, n'est légalement pas envisageable et, en situation de pénurie, il est établi que des aides à l'achat ont généralement des effets contre-productifs en étant finalement intégrés dans les prix du marché.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Armand Martin](#)

**Circonscription :** Marne (6<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49795

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 juillet 2000, page 4438

**Réponse publiée le :** 20 novembre 2000, page 6593